



DEMANDE DE SALLE

Maison Des Associations

Formulaire à adresser à : Monsieur le Maire
Hôtel de Ville, Place Gustave Héon BP 762 27307 BERNAY Cedex

Date de réception de la demande : Courrier Fax Mail Téléphone

Vos Coordonnées :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Faites-vous cette demande pour le compte d'une structure (Association...) oui non

Nom et Adresse du siège social de la structure :

Votre fonction : Président Trésorier Secrétaire Membre
 Vice-Président Autre

Nom et coordonnées de votre assureur pour cette manifestation :

.....

Nom et fonction de la personne responsable de la sécurité, au sein de votre structure, pour cette manifestation :

.....

Votre demande :

Réservation de salles

- Activité
- A.G
- Conférence
- Cours
- Permanence
- Réception
- Réunion bureau
- Réunion travail
- Autres

Date souhaitée :

Nombre de personnes prévues dans la salle :

Marchés

- Emplacement collectif
- Emplacement Individuel

objectif

Date souhaitée :

Veillez préciser les horaires d'occupation de la salle : (montage / démontage / nettoyage)

Vos besoins en salle et matériel : (hors marché)

salles

- Cuisine
- Réfectoire
- Salle de réunion 1 (écran)
- Salle de réunion 2 (piano)
- Petite salle

Matériel communal (préciser le nombre)

- Vaisselle
- Chaises
- Tables
- Matériel de sonorisation
- Vidéoprojecteur
- Meuble TV
- Piano

Allez-vous faire appel à un prestataire de services avant, pendant ou après cette manifestation ?

Si oui, veuillez mentionner son nom, ses coordonnées, la nature de sa prestation. Assurez-vous que cette prestation est programmée dans le planning d'occupation de la salle.

Prestataire de Service :

Son téléphone :

Merci de nous joindre un courrier si vous voulez apporter des commentaires à cette demande.

Je soussigné En qualité de

Déclare avoir pris connaissance du règlement et m'engage à en respecter toutes les clauses.

Fait à : Signature :

Le :

Toute demande incomplète ne pourra être retenue.

La réservation ne sera effective qu'après réception du courrier d'acceptation délivré par le Maire. Cependant, cette autorisation d'occupation sera toujours donnée à titre précaire et révocable, et n'entraîne ni garantie, ni responsabilité de la Municipalité en cas de force majeure.

Ne rien inscrire sous cette ligne